

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – WINGERSHEIM (BAS-RHIN)

Délibération du Bureau

Séance du 30 janvier 2019

Date de convocation : 23 janvier 2019

REÇU LE :

04 FEV. 2019

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Sous la présidence de M. LAPP Sébastien

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de membres présents : 5

Présents : MM. LAPP Sébastien, GANTZER Richard, HOLTZMANN Sébastien, PFISTER Hubert, FREUND Bernard

Absent excusé : MM. LANG Jean-Marc, GANTZER Pierre

Y assistaient en outre : MM. FUCHS René, KUHN Marc, WEISS Germain, ECKART Jean-Luc

1. COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2018

Le Bureau de l'Association Foncière, réuni sous la présidence de l'un de ses membres, prend connaissance des comptes de l'exercice 2018 présentés par M. LAPP Sébastien. Après avoir discuté article par article les dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice, le Président a quitté la salle et le Bureau a voté le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	16 062,52 €
Recettes	<u>20 032,61 €</u>
Excédent :	3 970,09 €

Section d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>295,50 €</u>
Excédent :	295,50 €

Considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **3 970,09 €**,
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de **295,50 €**,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'Association Foncière de Remembrement de WINGERSHEIM pour 2018
- **DÉCIDE** de reporter la somme de **3 970,09 €** représentant l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2019
- **DÉCIDE** de reporter la somme de **295,50 €** représentant l'excédent d'investissement à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » du budget primitif 2019.

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
et publication ou notification
le 5 février 2019



Pour extrait conforme
Le Président

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – WINGERSHEIM

(BAS-RHIN)

Délibération du Bureau

Séance du 30 janvier 2019

Date de convocation : 23 janvier 2019

REÇU LE :

04 FEV. 2019

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Sous la présidence de M. LAPP Sébastien

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de membres présents : 5

Présents : MM. LAPP Sébastien, GANTZER Richard, HOLTZMANN Sébastien, PFISTER Hubert, FREUND Bernard

Absent excusé : MM. LANG Jean-Marc, GANTZER Pierre

Y assistaient en outre : MM. FUCHS René, KUHN Marc, WEISS Germain, ECKART Jean-Luc

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, réuni sous la présidence de M. LAPP Sébastien :

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
 - considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal ;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,
 - **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
et publication ou notification
le 5 février 2019



Pour extrait conforme
Le Président

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – WINGERSHEIM

(BAS-RHIN)

Délibération du Bureau

Séance du 30 janvier 2019

Date de convocation : 23 janvier 2019

REÇU LE :

04 FEV. 2019

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Sous la présidence de M. LAPP Sébastien

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de membres présents : 5

Présents : MM. LAPP Sébastien, GANTZER Richard, HOLTZMANN Sébastien,
PFISTER Hubert, FREUND Bernard

Absent excusé : MM. LANG Jean-Marc, GANTZER Pierre

Y assistaient en outre : MM. FUCHS René, KUHN Marc, WEISS Germain, ECKART
Jean-Luc

3. BUDGET PRIMITIF - Exercice 2019

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, sous la présidence de M. LAPP Sébastien :

- **ARRÊTE** le budget primitif - exercice 2019 - de l'Association Foncière de Remembrement de WINGERSHEIM comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	37 730,38 €
Recettes	37 730,38 €

Section d'investissement :

Dépenses	295,50 €
Recettes	295,50 €

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
et publication ou notification
le 5 février 2019

Pour extrait conforme
Le Président



ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – WINGERSHEIM

(BAS-RHIN)

Délibération du Bureau

Séance du 30 janvier 2019

Date de convocation : 23 janvier 2019

Sous la présidence de M. LAPP Sébastien

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de membres présents : 5

REÇU LE :

04 FEV. 2019

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Présents : MM. LAPP Sébastien, GANTZER Richard, HOLTZMANN Sébastien,
PFISTER Hubert, FREUND Bernard

Absent excusé : MM. LANG Jean-Marc, GANTZER Pierre

Y assistaient en outre : MM. FUCHS René, KUHN Marc, WEISS Germain, ECKART
Jean-Luc

4. ÉTABLISSEMENT DU RÔLE 2019

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement :

- **DÉCIDE :**

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2019,
- de fixer **à 0,11 Euros hors taxe par are** la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés,
- de demander une cotisation fixe de **1,60 Euros hors taxe par an** et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are),
- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à la MSA du Bas-Rhin,
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à la MSA soit **0,95 €** par hectare, le montant correspondant étant à verser à la MSA Compte Crédit Agricole 17206 00770 00012416010 65, dans un délai de deux mois après transmission du rôle à la perception

- **PRÉCISE** que l'Association Foncière n'a pas opté pour le régime TVA

- **PRÉCISE** que les redevances inférieures au minimum de perception fixé par le décret, soit 5 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
et publication ou notification
le 5 février 2019



Pour extrait conforme
Le Président

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – WINGERSHEIM (BAS-RHIN)

Délibération du Bureau

Séance du 30 janvier 2019

Date de convocation : 23 janvier 2019

Sous la présidence de M. LAPP Sébastien

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de membres présents : 5

REÇU LE :
04 FEV. 2019
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Présents : MM. LAPP Sébastien, GANTZER Richard, HOLTZMANN Sébastien, PFISTER Hubert, FREUND Bernard

Absent excusé : MM. LANG Jean-Marc, GANTZER Pierre

Y assistaient en outre : MM. FUCHS René, KUHN Marc, WEISS Germain, ECKART Jean-Luc

5. REMUNERATION DU SECRETAIRE exercice 2019

Le Président rappelle la volonté de simplifier les démarches administratives relatives au versement du salaire de la secrétaire. Il propose un versement de 200 euros brut pour le salaire annuel de la secrétaire Oriana KUHN, employée par la **Commune de Wingersheim les Quatre Bans et mise à disposition de l'AFR de WINGERSHEIM.**

Le Président propose au bureau de l'Association Foncière de Wingersheim de verser cette somme à la Commune sous forme de participation en novembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le bureau de l'Association Foncière de WINGERSHEIM :

- **DECIDE** de verser une participation de 200 euros à la Commune de Wingersheim les Quatre Bans, pour le salaire annuel 2019 de la secrétaire, cette dépense est inscrite à l'article 6287 du budget.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
et publication ou notification
le 5 février 2019



Pour extrait conforme
Le Président